



Périgueux, le 3 octobre 2024

## COMMUNIQUE DE PRESSE

## Signature de la convention de partenariat 2024-2026 pour la promotion de la prévention routière en faveur du personnel départemental

Monsieur Marin LASSALLE, directeur de cabinet du Préfet de la Dordogne, et Monsieur Jean-Michel MAGNE, vice-président du Conseil Départemental de la Dordogne en charge des routes et des mobilités, ont signé, jeudi 3 octobre 2024, une convention de partenariat 2024-2026 pour la promotion de la prévention routière en faveur du personnel départemental.

La signature de cette charte, et des engagements qu'elle induit, découle d'un constat : chaque année, le Département recense plusieurs accidents de service survenus lors des déplacements professionnels ou au cours des trajets domicile-travail, ainsi qu'une multitude d'incidents occasionnant des dégâts matériels. Cela a conduit le Département à développer une politique ambitieuse de prévention des risques professionnels, dans l'objectif de préserver la sécurité et la santé des agents départementaux.

Cette volonté se traduit aujourd'hui par la signature d'une convention partenariale et de la charte des « 7 engagements pour une route plus sûre », qui permet d'impulser un nouveau cadre d'action dynamique. Elles ont pour objectif le développement et la promotion d'actions structurantes et ambitieuses pour la prévention des risques autour de deux axes : l'organisation de séances de sensibilisation réalisés par la Sécurité Routière au profit des agents départementaux et la promotion des sept engagements pour une route plus sûre.

La charte encourage ainsi les agents départementaux à limiter aux cas d'urgence les conversations téléphoniques au volant, à prescrire la sobriété sur la route, à exiger le port de la ceinture de sécurité, à ne pas accepter le dépassement des vitesses autorisées, à intégrer des moments de repos dans le calcul des temps de trajet, à favoriser la formation à la sécurité routière, ou encore à encourager les conducteurs de deux-roues à mieux s'équiper.

Grâce à la signature de la convention et de la charte, une vaste opération de sensibilisation des agents départementaux aux risques routiers va être menée au travers d'ateliers, de séances de sensibilisation et de supports d'information variés.

Depuis le début de l'année, des sessions de sensibilisation sont assurées par des personnes bénévoles intervenant sous l'égide de la Préfecture. Un planning prévisionnel de près de 60 séances a été établi pour la période 2024-2026 à raison de deux séances par mois.